

**République Française****Ville de Draguignan****N°2023-161**

<b>Membres</b>		
<b>Membres afférents au Conseil Municipal</b>	<b>Membres en exercice</b>	<b>Votants</b>
39	39	39

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT-  
RENOUVELLEMENT URBAIN : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan****Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

**PROCURATIONS :**

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, ANNE-MARIE COLOMBANI À CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET À MARTINE ZERBONE, RENÉ DIES À JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

**ABSENTS :**

HUGUES BONNET, LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES

**Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU****Publié le : 17 NOV. 2023**

**RAPPORTEUR : SYLVIE FRANCCIN**

Par délibération n° 2017-114 en date du 19 septembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-ville de Draguignan pour la période 2018-2023, entre la Commune, l'État, l'Agence nationale de l'habitat, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise devenue Dracénie Provence Verdon Agglomération.

Le versement des aides financières doit répondre aux critères d'intervention figurant dans la convention d'OPAH-RU et doit être validé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat lorsque les financeurs autres que la Commune interviennent. Les travaux concernés font l'objet d'un rapport de visite de l'équipe suivi-animation qui s'assure qu'ils soient conformes aux critères précités.

Aussi, il est proposé à la Commune d'attribuer des aides financières définies comme suit :

Bénéficiaire	Qualité	Nature des travaux	Montant des travaux hors taxes	Plafond ou Montant subventionnable applicable	Montant de la subvention de la Commune
23 rue des Chaudronniers Parcelle AB 505	Monopropriété	Ravalement de façade	14 889,54 €	14 889,54 €	4 467,00 €
7 rue de la Vieille Halle Parcelle AB 286	Copropriété	Ravalement façade arrière	15 530,00 €	15 530,00 €	4 659,00 €
10 bd Clemenceau Parcelle AB 106	Monopropriété	Ravalement façade	19 160,00 €	19 160,00 €	4 790,00 €
43 rue de l'Observance Parcelle AB 522	Copropriété	Ravalement façade	23 728,00 €	23 728,00 €	5 932,00 €
57 rue de Trans Parcelle AB 683 et 684	Monopropriété	Ravalement façade Cage escaliers	10 909,09 € 7 475,36 €	10 909,09 € 7 475,36 €	3 273,00 € 1 495,00 €
6 montée Saint Clair Parcelle AB 275 et 276	Monopropriété	Ravalement des 3 façades	36 678,45 €	35 500,00 €	8 875,00 €
10 rue Georges Cisson Parcelle AB 1013	Copropriété	Rénovation parties communes	27 816,20 €	6 000,00 € (-796 € déjà perçu sur autre subvention)	5 204,00 €

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le **17 NOV. 2023**

ID : 083-218300507-20231115-2023\_161-DE

16 bd Jean Jaurès Parcelle AB 619	Monopropriété	Ravalement façade avant et arrière	21 137,50 €	21 137,50 €	5 284,00 €
		PC : Toiture	24 600,00 €	9 840,00 €	8 000,00 €
74 rue des Dominicains Parcelle AB 1407	Propriétaire occupant	Façade arrière	13 480,00 €	13 480,00 €	3 370,00 €
4 place aux Herbes Parcelle AB 326	Monopropriété	Ravalement de façade	5 500,00€	5 500,00 €	1 375,00 €
		Rénov toiture et cage d'escaliers	26 100,00 €	26 100,00 €	10 000,00 €
8 place de la Paroisse Parcelle AB 161	Monopropriété	Ravalement de façade	9 840,00 €	9 840,00 €	2 460,00 €
5-7 rue Cisson Parcelle AB 43 et 44	Monopropriété	Façades	22 650,00 €	15 000,00 €	3 750,00 €
25 rue Cisson Parcelle AB 974	Copropriété	Remplacement porte entrée	4 454,98 €	4 454,98 €	891,00 €
6 bd Jean Jaurès Parcelle AB 624	Monopropriété	Ravalement façade	12 650,00 €	8 000,00 €	1 600,00 €
11 place Pasteur Parcelle AB 700	Copropriété	Installation compteur d'eau	2 504,09 €	2 504,09 €	501,00 €
20 rue des Chaudronniers Parcelle AB 544	Monopropriété	Ravalement de façade	10 500,00 €	10 500,00 €	3 750,00 €
		Rénov parties communes	22 590,91 €	11 295,46 €	10 000,00 €
25 Grand Rue Parcelle AB 116	Copropriété	Réfection cage d'escaliers	7 036,34 €	7 036,34 €	1 407,27 €
22 place du Marché Parcelle AB 1203	Copropriété	Reprise structure plancher logement	60 835,70 €	34 753.25 €	6 000,00 €
4 rue du Jardin Parcelle AB 635	Propriétaire occupant	Energie	34 261,23 €	34 261,23 €	3 426,12 €

33 rue Dou Fabriguié Ilot de l'Horloge Parcelle AB 1422	Propriétaire occupant	Energie	29 408,29 €	29 408,29 €	1 470,41 €
16 rue Georges Cisson Parcelle AB 1003	Monopropriété	Rénovation parties communes	37 290,00 €	18 645,00 €	14 000,00 €
		Ravalement façades avant et arrière	134 655,00 €	134 655,00 €	12 000,00 €

Il est précisé que le montant de la subvention est un plafond qui ne peut être dépassé. Si le montant définitif des travaux subventionnables sur facture s'avérait supérieur à celui figurant dans le tableau ci-dessus, la subvention attribuée resterait celle actée selon la présente délibération. S'il est inférieur, le taux de participation communale sera appliqué sur ce même montant définitif des travaux subventionnables.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ,

- Attribue aux propriétaires susmentionnés l'aide financière selon le tableau susvisé au titre des travaux réalisés conformément aux critères et objectifs de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville de Draguignan pour la période 2018-2023 ;
- Dit que si le montant définitif de travaux est différent de celui figurant dans le tableau ci-dessus, la subvention sera versée dans les conditions susvisées ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent ;
- Dit que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 20422 fonction 824 du budget principal de la Commune de l'exercice 2023.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan  
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération  
Conseiller régional

Secrétaire de séance :



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés** 

Berger  
Levrault **BL**

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_161
Objet :	<b>OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT-RENOUVELLEMENT URBAIN : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	083-218300507-20231115-2023_161-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 083-218300507-20231115-2023_161-DE-1-1_0.xml	text/xml	925 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2023-161.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_161-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	246.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 novembre 2023 à 09h44min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 novembre 2023 à 09h44min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 novembre 2023 à 09h45min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 novembre 2023 à 09h45min16s	Reçu par le MI le 2023-11-17